



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BTS

Question écrite n° 129163

Texte de la question

Mme Françoise Branget appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nouveau BTS esthétique cosmétique parfumerie entrant en vigueur en septembre 2012. La confédération nationale artisanale des instituts de beauté (CNAIB) s'inquiète du niveau de formation qui sera dispensé au travers du futur BTS esthétique cosmétique parfumerie qui remplacera à partir de septembre 2012 l'actuel BTS esthétique cosmétique. En effet, la formation actuellement dispensée laissera la place à un enseignement de techniques d'esthétique dont le volume horaire sera réduit de deux tiers, passant de 513 heures à 180 heures. La CNAIB redoute que cette situation entraîne une baisse significative de la qualité de l'enseignement dispensé, et par conséquent, une baisse de crédibilité du diplôme. Dans un contexte de concurrence accrue vis-à-vis des professions médicales et paramédicales, la CNAIB estime, qu'au travers de cette formation réformée, les jeunes diplômés ne pourront prétendre ni à des emplois de formateurs qualifiés, ni devenir des professionnels confirmés susceptibles d'assurer des reprises ou des créations d'entreprises. Elle craint donc un chômage accru pour les futurs titulaires de ce BTS. Afin d'assurer la continuité du professionnalisme reconnu jusque-là aux esthéticien(ne)s, la CNAIB préconise le maintien d'un diplôme sur deux ans et d'une formation de techniques esthétiques dispensée sur une période minimale de 500 heures, jugeant que seul un BTS garantissant un nombre suffisant d'heures d'enseignement technique peut répondre aux critères du principe de précaution et à la sécurité des consommateurs tels que préconisés par le ministère de la santé et recherchés par la clientèle. Aussi, elle lui prie de bien vouloir lui faire part de sa position concernant ces revendications de maintien d'une formation de professionnels qualifiés dans le secteur de l'esthétique.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129163

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1786

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)